

# Bibliographie-Documentation Annotée

(24 April 2018)

Prepared by B. W. Sanou, F. B. Ouattara, and B. Johnson

## Abstract

This annotated bibliography has been prepared in compliance with the assignment deliverable for the Forest Invest Program and World Bank Group by the Senior Rural Development Expert and Senior Legal Expert, and serves as an appendix to a practical guide to support local actors on planning and securing communal lands in the context of REDD+ and with the objective of Land Degradation Neutrality.

With the information gathered from the stakeholder meetings and desk research, the authors have produced a bibliography that annotates local land and natural resources governance in Burkina Faso and other countries, local resilience strategies and action plans, legal/policy changes and national impacts, and the development/evolution and performance of institutions established to facilitate the governance process.

All annotations are in French; however, English annotations have also been included with documents originally written in English.

## Résumé

Cette bibliographie annotée a été préparée par l'expert senior en développement rural et l'expert senior juriste en conformité avec l'objectif de la mission du Programme d'Investissement Forestier et le Groupe de la Banque Mondiale, et il sert d'annexe au guide pratique d'appui aux acteurs locaux pour la planification et la sécurisation des terres communales dans le contexte de la REDD+ et avec l'objectif de la neutralité de la dégradation des terres.

Avec les informations collectées des rencontres avec les parties prenantes et la recherche documentaire, les auteurs ont produit une bibliographie qui annote la gouvernance du foncier et des ressources naturelles au Burkina Faso et dans d'autres pays, les stratégies locales de résilience et plans d'actions, les changements des politiques et les impacts nationaux, et le développement/évolution et les performances des institutions établies pour faciliter le processus de gouvernance.

Toutes les annotations sont en français ; cependant, les annotations anglaises ont été incluses pour les documents écrits en anglais.

## Documents législatifs et réglementaires

### BF/AN, Loi 002/97/ADP, janvier 1997 et Loi 1-2002, de janvier 2002 portant Constitution du Burkina Faso

*La constitution du Burkina donne la priorité aux collectivités territoriales dans l'organisation spéciales et la gestion du territoire. C'est pourquoi elle leur consacre son titre XI et en fait la forme d'organisation du Burkina Faso. C'est donc dire que l'acteur clef dans notre démarche reste les collectivités territoriales. Par ailleurs la constitution dispose en son article 14 que les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple qui doivent être utilisées uniquement pour l'amélioration de ses conditions de vie. Il s'agit d'une avancée significative dans l'approche institutionnelle de notre étude qui commande la prise en compte des aspirations profondes des populations à travers les pratiques locales par la mise en place des institutions légales et légitimes.*

### BF/AN, Loi 10-1998/AN, Portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétence entre l'Etat et les autres acteurs du développement

*Cette loi qui notre point de vue est capitale, classe les acteurs du développement en quatre catégories : l'Etat lui-même, les collectivités territoriales, le privé et les ONG et associations. Elle indique clairement ce que chaque acteur peut ou ne peut pas faire. L'intérêt pour notre étude est qu'elle nous donne une base légale de notre intervention qui vient en appui aux actions de l'Etat.*

### BF/AN, Loi 003-2011/AN, Portant Code forestier au Burkina Faso

*Ce Code établit, conformément à la politique forestière nationale fixée par l'Etat, les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques. La politique forestière nationale garantit une action concertée et complémentaire de l'ensemble des institutions et structures concernées afin de réaliser les objectifs globaux définis par le gouvernement. La gestion durable des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. Ce code est la résultante d'expériences diverses de gestion des ressources naturelles depuis la période coloniale à nos jours où il a définitivement consacré l'approche de la gestion par les collectivités territoriales.*

### BF/AN, Loi 034-2012/AN, Portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso

*La présente loi détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire. Elle pose très clairement les principes d'aménagement du territoire qui s'articulent autour des principes de la conservation de la faune et biodiversité et des principes de la conservation des sols et des eaux. Le foncier est le support de tous les autres droits dont la maîtrise conditionne le succès de toute politique de développement.*

### BF/AN, Loi 034-2009/AN, Portant Régime foncier rural au Burkina Faso (+décrets d'application 2012)

*La présente loi détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural.*

*Elle vise à assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé ; promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ; elle vient mettre fin à une injustice qui avait été faite aux paysans locaux par le code civil français qui avait totalement ignoré les pratiques locales en la matière. En consacrant le principe de chartres foncières elle met à notre disposition un moyen de gestion de notre zone de conservation.*

## BF/AN, Loi 055-2004/AN, Portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

*La présente loi consacre nettement en son article 28 la subdivision du territoire communal en trois zones dont une zone de conservation qu'elle définit comme étant une zone de protection des ressources naturelles prenant en compte les aires de protection de la flore et de la faune. Elle est un complément indispensable du code forestier qu'elle complète et précise. Les compétences des collectivités en matière de gestion du foncier, d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles sont précisées dans le code des collectivités. Toutefois, on peut noter que des risques de conflits de compétence demeurent entre les régions et les communes dans la mesure où le ressort territorial de la région est composé du ressort territorial de plusieurs communes. La complémentarité entre ces deux types de collectivité sera prise en compte dans le cadre de l'étude pour l'articulation par exemple de zones de conservation et les pistes de transhumance.*

## BF, Décret 2014-933/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine du foncier (+ Arrêté Interministériel 2016-099 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)

*Ce décret précise la compétence foncière transférée à la commune ; il s'agit de la gestion et de l'utilisation du domaine public immobilier de l'Etat qui est cédé et du domaine privé immobilier non affecté de l'Etat à l'exclusion des aires classées au nom de l'Etat et des réserves de faunes et autres formations naturelles classées pas l'Etat. Les compétences dans le domaine foncier sont transférées aux communes pour promouvoir le développement durable.*

*Les communes sont alors chargées de :*

- créer des comités locaux d'exploitation, de protection et de conservation ;
- exploiter les ressources du domaine foncier de la commune à l'exclusion des aires classées au nom de l'Etat conformément aux textes en vigueur et des réserves de faunes et autres formations naturelles classées par l'Etat ;
- exploiter le domaine foncier de la commune à l'exclusion des aires classées au nom de l'Etat conformément aux textes en vigueur et des réserves de faunes et autres formations naturelles classées par l'Etat ;
- émettre leur avis sur les projets et opérations initiés par l'Etat se rapportant au domaine foncier national de leur ressort territorial.

## BF, Décret 2014-929/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (+Arrêté Interministériel 2016-095 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)

*Ce décret (+l'Arrêté interministériel) établit la compétence spécifique des communes rurales en matière de création des zones de conservation. Il précise également la compétence des communes rurales en participation à la protection et à la gestion des ressources naturelles situées sur le territoire de la commune rurale, et de participation à la protection et à la gestion des forêts naturelles, de la faune sauvage et des ressources en eau et des ressources halieutiques situées sur le territoire de la commune rurale. Les communes participent à la conservation, la gestion, la protection fauniques et forestières de l'Etat qui sont sur leur ressort territorial ; il s'agit de compétence partagées avec l'Etat.*

*Dans le cadre de l'étude en cours il est important de relever que les communes urbaines qui ont pourtant des villages rattachés (cas de Sapouy) n'ont pas de compétence spécifique en matière de création des espaces de conservation. Dans la même perspective, c'est le territoire des communes rurales qui sont organisés en espace d'habitation, espace de production et espace de conservation. Comment prendre alors en charge les villages rattachés aux communes urbaines ?*

**BF, Décret 2014-930/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain (+Arrêté Interministériel 2016-0112 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)**

*Ce décret précise les responsabilités des communes dans le domaine de l'aménagement du territoire en termes d'examen et d'appréciation des projets de schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU). Dans le domaine foncier, ce décret précise entre autres que les communes sont chargées de délivrer des attestations de possession foncière rurale et des autorisations de mise en valeur temporaire. Elles sont aussi responsabilisées pour l'examen et l'appréciation des chartes foncières locales pour leur validation. Les communes rurales reçoivent la compétence spécifique de participation à l'élaboration du schéma d'aménagement de l'espace de production et de conservation (fournir les données aux services techniques étatiques), et la participation à la gestion des terres du domaine foncier national situées dans le ressort territorial communal. La protocole-type adopté par arrêté interministériel précise les rôles des différents acteurs pour la mise en œuvre de la compétence transférée.*

**BF, Décret 2014-937/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux Régions dans le domaine du foncier (+ Arrêté Interministériel 2016-0108 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)**

*Ce décret précise pour la région les compétences dans le domaine du foncier. Il faut toutefois relever que la région comme collectivité territoriale a un ressort territorial regroupant celui de plusieurs communes urbaines et/ou rurales. Malgré cette ambiguïté au plan spatial, il reste possible que l'Etat transfère une partie de son domaine foncier propre ou des espaces aménagés ou classés en nom à la région suivant le principe de la subsidiarité. Dans cette perspective, il reste possible d'aboutir à la création et gestion de zones de conservation de portée régionale*

**BF, Décret 2014-926/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux Régions dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (+ Arrêté Interministériel 2016-0104 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)**

*Ce décret (+ Arrêté interministériel) détermine les compétences spécifiques et celles partagées de la région dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.*

- *la création de bois, de forêts et de zones pastorales d'intérêt régional ;*
- *la participation à la protection et à la gestion des forêts, à la protection des cours d'eau, à la gestion et à l'exploitation des périmètres halieutiques d'intérêts économiques (PHIE) ainsi qu'à l'établissement par les services de l'Etat des schémas directeurs et des plans d'enlèvement et d'élimination des déchets ;*
- *la protection des ressources fauniques et forestières, la prévention et la lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois dans les bois et forêts au niveau régional ;*
- *l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans ou schémas régionaux d'actions pour l'environnement ;*
- *délivrer les permis de petite chasse dans les zones de conservation d'intérêt régional ;*
- *délivrer les permis de pêche sportive sur les cours et plans d'eau d'intérêt régional ;*
- *créer les zones pastorales d'intérêt régional.*

BF, Décret 2014-928/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux Régions dans le domaine du développement économique et de la planification (+ Arrêté Interministériel 2016-0101 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)

*Ce décret (+ Arrêté interministériel) précise les compétences de la région en matière d'élaboration et d'exécution des politiques et plans de développement (dont les aspects ci-dessous présentent un intérêt pour l'étude en cours) :*

- *définir des orientations en matière de développement régional sur la base d'un diagnostic participatif ;*
- *adopter les plans de développement régionaux ;*
- *organiser le processus de planification;*
- *animer les cadres de concertation des acteurs du développement régional*
- *participer à la mise en œuvre des pôles de croissance économique ;*
- *élaborer des stratégies de promotion économique de la région;*
- *assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements à réaliser;*
- *contribuer au développement de filières de production et la promotion des niches et des grappes d'entreprises.../...*

BF, Décret 2014-922/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS portant modalités de transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux régions dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain (+ Arrêté Interministériel 2016-092 /MATDSI/MEEVCC/MEF/MAAH, portant adoption du protocole type d'opération)

*En matière de compétence partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration du schéma régional d'aménagement du territoire, conformément aux procédures prévues par les textes en vigueur, les régions sont chargées:*

- *d'élaborer et adopter le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT);*
- *d'assurer la mise en œuvre SRADDT ;*
- *d'assurer le suivi-évaluation du SRADDT.*

## Documents de référence au niveau national

### BF/MEEVCC/SG/PIF/PGDFEB. A. Ouédraogo, (2017). Manuel simplifié d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation des PDIC/REDD+

*Ce document présente le PIF : lien entre promotion de politique de développement et la séquestration de carbone à travers (i) une diminution des pressions sur les forêts et les espaces boisés, (ii) une meilleure gouvernance et (iii) une gestion plus durable des ressources naturelles. Il clarifie la philosophie des PDIC/REDD+ qui constituent des projets de développement intégrés communaux pour réduire les facteurs de déforestation et de dégradation de forêts, et initiatives de réhabilitation des RN. Ces projets offrent différentes activités alternatives et de sources de revenu aux populations locales pour réduire les pressions sur les ressources forestières. Les PDIC/REDD+ établissent une vision communale et citoyenne pour soutenir l'augmentation de la biomasse dans les terroirs ; ils entrent dans le cadre d'une approche ouverte et intégrée entre actions au niveau local/communal. Il définit enfin le cadre institutionnel d'élaboration et de mise en œuvre des PDIC/REDD+, et le circuit de leur validation et exécution.*

### BF/MEEVCC/SG/PIF/PGDFEB. B. Sawadogo, (2017). Planification et sécurisation des terres pour la REDD+

*Ce document synthétise les éléments essentiels du Projet de gestion décentralisé des forêts et des espaces boisés (PGDFED) qui constitue une des deux composantes du Programme d'investissement forestier (PIF). Il aborde notamment le rôle et la place de l'aménagement du territoire et de la sécurisation foncière dans le cadre du PIF au Burkina Faso. A travers ce document, cinq piliers clé de la REDD+ :*

- *Planification de l'utilisation des terres pour mieux organiser les activités dans le milieu rural*
- *Sécurité du régime foncier vise à offrir un environnement favorable aux investissements liés à une meilleure gestion des terres et des forêts (valoriser les réformes prenant en compte le foncier rural)*
- *Gestion des systèmes agro-sylvo-pastoral pour assurer une durabilité des systèmes de production rurale et de l'utilisation des terres rurales*
- *Développement d'opportunités économiques liées à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) au profit notamment des femmes*
- *Bonne gouvernance des RN, notamment forestières (rôle des collectivités territoriales).*

### MEEVCC/SG/DCCN, (2010). Guide méthodologique pour la création et la gestion des espaces de conservation par les collectivités territoriales

*Le guide définit le rôle de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres acteurs en matière de préservation de l'environnement. Il pose des fondements de la vocation (raison d'être) des espaces de conservation en termes de préservation de la diversité biologique, de constitution de grenier de produits forestiers et fauniques pour les générations présentes et futures. Le guide ouvre sur la perspective de classement des espaces de conservation au profit des collectivités territoriales. L'un des objectifs visés par la responsabilisation des collectivités territoriales dans la création et la gestion des espaces de conservation c'est de contribuer à une amélioration significative du taux de couverture végétal du Burkina Faso, en visant au moins 30% de classement des superficies d'un Etat pour tendre vers un équilibre socio-économique et écologique. Ce guide pose les principes et une démarche opérationnelle pour la création et la gestion des espaces de conservation.*

*NB : Guide élaboré en 2010, en l'absence des textes de mise en œuvre de la loi 034-2009 portant régime foncier rural qui sont de 2012- Besoin de mise en cohérence du contenu. Idem pour la loi 034-2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso.*

## MATD/DGATDL/CCESAT, (année). Schéma National d'aménagement et de gestion durable du territoire

*Le document du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) constitue un document de référence. Il offre une base d'informations dans plusieurs secteurs dont le secteur rural (agriculture, élevage, environnement). Il renseigne sur l'évolution de l'organisation de l'espace de la période coloniale à la situation actuelle. Ce document précise par ailleurs les orientations en matière d'aménagement du territoire. Les statuts des terres sont également analysés dont les terres agricoles ; elles peuvent :*

- appartenir à des particuliers occupants traditionnels à travers des attestations de possession,
- être exploitées par des usagers non possesseurs avec des droits d'usage sécurisés,
- être exploitées/acquises par des « nouveaux acteurs » sous forme de propriété ou de droits de jouissance
- faire partie du domaine foncier propre des collectivités territoriales et/ou de celui de l'Etat.

*Le SNADDT précise également des orientations régionales (à prendre en compte dans le cadre de l'étude en cours).*

## MECV/SG, (2006). Plan d'action de mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier

*Ce document présente les réformes institutionnelles engagées dans le secteur forestier en conformité avec la politique de décentralisation en cours au Burkina Faso. Cette réforme qui s'est développée de façon progressive a impliqué l'ensemble du territoire avec l'adoption du code général des collectivités territoriales en 2004. Au niveau du secteur forestier, en plus du domaine forestier de l'Etat, les bases sont posées pour la création d'un domaine forestier des collectivités territoriales. Ce domaine peut être constitué par la cession de parties du domaine forestier privé de l'Etat aux collectivités territoriales ou le classement de parties du domaine protégé.*

*Le plan d'action des réformes propose la création de service communal de l'environnement et du cadre de vie avec un minimum de ressources humaines. Pour les communes urbaines, il faudrait un aménagiste/paysagiste, un forestier et un cartographe. Pour les communes rurales, il est proposé un technicien supérieur en aménagement des forêts et un technicien supérieur en gestion de la faune.*

*Il faut relever que le profil des ressources humaines des communes urbaines ignore la réalité des villages rattachés à ces communes urbaines. Dans les villages l'instance locale clé est le conseil villageois de développement. En 2006, les instances foncières locales promues par la réforme du foncier rural n'existaient pas encore (SFR, CFV, CCFV).*

## Ministère de l'Environnement ; T. J. Akossongo, (2004). Rapport National sur la Gestion durable des Forêts au Burkina Faso

*Ce document de rapport national rappelle le démarrage de l'aménagement forestier en 1980 et l'élaboration de la politique d'aménagement des forêts classées en 1981. Les premières actions de gestion participative des forêts ont démarré en 1986. Cela a ouvert sur les chantiers d'aménagement forestiers pour l'approvisionnement de la ville de Ouagadougou en bois de chauffe; des groupements et unions de groupements de gestion forestières ont alors émergé; et également la mise en place d'un fonds d'aménagement forestiers (FAF). Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT-I) s'est inspiré du Projet d'aménagement des forêts naturelles pour la gestion combinée des forêts classées et des espaces de terroirs dans les provinces du Houet et de la Bougouriba. Ce document informe sur les politiques publiques en matière de gestion des forêts et de gestion du domaine protégé (espace des activités de production agro-sylvo-pastorales) au Burkina Faso.*

## Documents spécifiques aux communes d'intervention

### PIF, P. Hochet & al., (2017). Notice communale de Gassan. Résultats des diagnostics socio-fonciers et de planifications participatives

*La notice communale fournit des informations actualisées sur les réalités socio-foncières des villages de la commune de Gassan. Ce document clarifie entre autre la structuration foncière à travers l'histoire du peuplement, l'occupation et l'usage des sols. La commune de Gassan est notamment peuplée d'autochtones Marka auxquels se sont associés des communautés Samos, Peulhs et Mossis.*

*Les formations végétales couvrent près de 68,42% du territoire communal, avec une savane arbustive et herbeuse sur 65,61% de l'espace. Les enjeux du foncier dans la commune de Gassan se caractérisent par des activités agricoles occupant 30% de l'espace communal, et une récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans la commune, il existe une forêt de classée de 14 000 ha à vocation privée. Il existe également quatre (04) forêts privées des chasseurs dans les villages de Soro, Zaba, Goni et Moara-Grand. Les débats et propositions de pistes font ressortir entre autres des besoins :*

- *d'aménagement de couloirs de passage et de zones pâtures,*
- *la création de forêts villageoises,*
- *la réalisation de périmètres maraîchers et rizicoles avec des ouvrages hydrauliques conséquents.*

### PIF, P. Hochet & al., (2017). Notice communale de Siby. Résultats des diagnostics socio-fonciers et de planifications participatives

*La notice communale fournit des informations actualisées sur les réalités socio-foncières des villages de la commune de Siby. Les premiers occupants sont des Winye et des Nouna ; ils cohabitent avec des San, des Bwa, de Marka (Dafing), des Mossis et des Peulhs. Cette notice informe sur les maîtrises au niveau du village de Siby qui est le plus ancien village Winye. La structuration de la maîtrise foncière est basée sur quatre lignages principaux (Ganou, Mihien, Gnamou, Tien). Les vagues de peuplements et les délégations des maîtrises foncières sont établies.*

*Le territoire communal est occupé à 45,42% par une savane arbustive et herbeuse. Il existe une forêt classée de 12 300 ha qui subit une forte pression d'exploitation (plusieurs hameaux de culture). Cette forêt s'étend sur 44% de la superficie de la commune de Siby. La récurrence des conflits agriculteurs et éleveurs caractérise aussi cette commune.*

*Pour les perspectives, il ressort la délocalisation des hameaux de culture de la forêt, l'aménagement de bas-fonds et d'infrastructures hydraulique pour la production rizicole et le maraîchage, et des actions d'appui à l'amélioration des systèmes de production agricole (CES/DRS, AGF, GIFS,...).*

### PIF, P. Hochet & al., (2017). Notice communale de Sapouy. Résultats des diagnostics socio-fonciers et de planifications participatives

*La notice communale fournit des informations actualisées sur les réalités socio-foncières des villages de la commune de Sapouy. Cette est relativement avec 48 villages administratifs et la ville de Sapouy ; et il existe en plus des hameaux de culture. Les premiers occupants sont des Nunis venus de Cassou. Des communautés Mossis, Peulhs et Gourmantché sont également présentes. Les maîtrises foncières sont lignagères ; dans plusieurs villages le chef de village est différent du chef de terre. Dans quelques cas, une même personne assume les deux fonctions. Le territoire est occupé à 64,2% par une savane arbustive et herbeuse. Les acquisitions foncières par des acteurs non ruraux (élites citadines) sont caractéristiques de cette commune.*

*Les débats et perspectives font ressortir les idées d'aménagement d'espaces de conservation et de zones d'exploitation forestières, des zones pastorales et des pistes à bétail, des aménagements de bas-fonds agricoles et maraîchers. Il existe plusieurs chantiers d'aménagement forestiers (CAF) dans cette commune.*



## PIF, P. Hochet & al., (2017). Notice communale de Zambo. Résultats des diagnostics socio-fonciers et de planifications participatives

*La notice communale fournit des informations actualisées sur les réalités socio-foncières des villages de la commune de Zambo. Cette commune est essentiellement peuplée par des Dagara qui sont les autochtones. Des migrants Mossis, Peulhs, Gourounsi, Marka (Dafing), et Dagari-dioula sont également présents. Avec 23 villages administratifs, le peuplement s'est fait à partir de quatre villages-mères : Korbè, Tovor, Manoa et Djikologo. Les maîtrises foncières sont organisées à partir des lignages des fondateurs de ces villages-mères, lesquels ont accueilli d'autres lignages auxquels ils ont délégué des droits fonciers traditionnels.*

*Le territoire communal est occupé à 45,42% par la savane arbustive et herbeuse. La savane arborée couvre presque 20% de l'espace. Dans la commune il existe deux aires forestières : la réserve partielle de Bontioli (29 500 ha) et la réserve totale de faune de Bontioli (12 700 ha).*

*Au plan foncier, cette commune est caractérisée par une 'contradiction entre la logique coutumière d'appropriation de l'espace et les politiques (publiques) de conservation des espaces boisés'.*

*Les perspectives discutées restent ouvertes avec des idées de bornage et délimitation de la forêt de Bontioli, des actions d'appui au système d'exploitation agricole (CES/DRS, AGF, GIFS) et des pistes pour les bétails.*

## MATD/MEEVCC/SG/PIF, BERD, (2018). Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+. Commune de Zambo, version provisoire

*La commune de Zambo compte plus de 22 200 habitants en 2017 répartis dans 23 villages administratifs. Les espaces de conservation sont constitués de forêts sacrées des 23 villages. Leurs limites ne sont pas clairement matérialisées et la mise en œuvre du PDIC/REDD+ est vu comme une opportunité pour la matérialisation de leurs limites. Des forêts sacrées sont explicitement mentionnées dans le document (provisoire) du PDIC REDD+. Il s'agit des forêts sacrées de Djokologo (19,67 ha), de Habré (plus de 5 ha en deux tenants) et de Bontioli (7,14 ha). A ces forêts sacrées s'ajoute un espace de protection villageoise de 99,78 ha dans le village de Tampla V1. Cet espace est pressenti pour être érigé en forêt villageoise. Ces différents espaces sont localisés sur une carte ; ils constituent des zones d'investigation spécifique dans le cadre de l'étude en cours. Des projets spécifiques sont prévus dans le PDIC comme mesures alternatives pour soutenir les activités de productions rurales (aménagement de bas-fonds, construction de parc de vaccination,...)*

## MATD/MEEVCC/SG/PIF, NATURAMA, (2018). Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+. Commune de Sapouy, version provisoire

*Une particularité de la commune urbaine de Sapouy est l'existence d'un chantier d'aménagement forestier (CAF). Il est constitué de forêts protégées et délimitées depuis 1996 ; avec 15 unités d'aménagement forestiers (UAF) sur des portions de terroirs cédés. Huit (08) unités d'aménagement forestier apparaissent sur la carte de la commune de Sapouy, et font parties des espaces identifiés pour être aménagés et gérés comme espaces de conservation. De plus, un espace de 12,6 ha à Sapouy est également mentionné comme espace à classer comme espaces communal ; la perspective de sécurisation de cet espace est d'établir une attestation de possession foncière au nom de la commune urbaine de Sapouy. Une forêt villageoise de 12 ha à Ladiga est aussi mentionnée.*

*L'étude en cours prend en compte ces espaces identifiés dans le PDIC/REDD+ et va contribuer entre autre à bien analyser les mécanismes de sécurisation foncière entrevus ainsi que la clarification du statut juridique de certains espaces comme les UAF et le CAF. En plus, des projets d'accompagnement des activités agricoles et pastorales sont prévus dans le PDIC/REDD+ (production de fourrage naturel, construction de parc de vaccination, forage pastoral, aménagement et exploitation de sites maraîchers,...)*

## MATD/MEEVCC/SG/PIF, IFC Afrique, (2018). Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+. Commune de Siby, version provisoire

*La commune rurale de Siby compte huit (08) villages et plus de 20 500 habitants. Le PDIC indique (entre autres) les espaces villageois que les communautés locales veulent créer et gérer comme des forêts villageoises avec une certaine fonction d'espace de conservation des ressources naturelles. Ce sont des espaces. Pratiquement tous les villages disposent d'un espace qu'ils souhaitent aménager comme espace de conservation de ressources forestières. Les superficies restent de l'ordre de 2 à 10 ha.*

*Le cas spécifique du village de Secaco est particulière du fait de son positionnement à l'intérieure de la forêt classée de Sorobouly, ainsi qu'une dizaine de hameau de culture.*

*Le document du PDIC comprend un ensemble de projets qui visent à soutenir les activités de productions rurales pour alléger la pression des populations sur les ressources forestières notamment de la forêt classée de Sorobouly. Ces projets comprennent entre autres aménagements de bas-fonds, de périmètres maraîchers, réalisation de bouli, de pistes à bétail,...).*

## MATD/MEEVCC/SG/PIF, (IFC Afrique), (2018). Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+. Commune de Gassan, version provisoire

*La commune rurale de Gassan compte 25 villages administratifs et plus de 33 700 habitants. Dans le cadre du PDIC en élaboration, les espaces suivants ont été pré-identifiés pour constituer des espaces de conservation :*

- *la forêt des chasseurs de Gassan*
- *la forêt des chasseurs de Soro*
- *la forêt des chasseurs de Moara-grand*
- *la forêt villageoise de Lesséré.*

*Le document du PDIC (en cours) prévoit différents projets pour soutenir les activités de productions rurales afin d'alléger la pression des populations sur les ressources forestières notamment la forêt classée du Sourou qui fait 14 000 ha ; elle a une vocation faunique et fait l'objet de concession de chasse. Les activités connexes aux espaces de conservation identifiés sont l'aménagement des jardins maraîchers à Soro, Moara-grand et Lesséré.*

## Autres documents d'intérêt relatifs au Burkina Faso

### [IED/PRESA. C. Wetta, J-M. Dipama, D. Akouwerabou, et L. Sampana, \(2015\). Rapport sur l'analyse du contexte environnemental, politique et économique du Burkina Faso face aux changements climatiques](#)

*Le Burkina Faso est exposé aux impacts négatifs du changement climatique, qui contribuent grandement à accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le pays. Pour y remédier, le gouvernement et les différents partenaires au développement ont lancé depuis la fin des indépendances des politiques de développement afin de renforcer la résilience de l'économie et réduire les effets négatifs du changement climatique sur les conditions de vie des communautés. Cependant, bien que la croissance économique se soit quelque peu améliorée au cours de certaines périodes, elle n'a pas été suivie d'une baisse significative de la pauvreté. Dans ce rapport, le projet de PRESA fournit des analyses concrètes afin de mieux comprendre la portée et l'ampleur des dommages réels et potentiels, qui peuvent être attribués au changement climatique, les efforts d'adaptation du gouvernement burkinabé et d'autres parties prenantes et les résultats des actions d'adaptation sur la situation économique actuelle du pays.*

### [African Development Bank, \(2013\). Gazetted Forests Participatory Management Project for REDD+ \(PGFC/REDD+\), Project Appraisal Report](#)

An overview of the Gazetted Forests Participatory Management Project PGFC.

*Ce rapport d'évaluation du projet informe entre autres sur les principaux résultats attendus du projet de gestion des forêts classées (PGFC/REDD+) qui sont i) le développement du système MNV pour la REDD+, ii) l'amélioration de la gouvernance forestière pour la REDD+, iii) la sécurisation et l'aménagement de 284, 000 ha de forêts classées et vi) la mise en place d'infrastructures socio-économiques d'accompagnement au bénéfice des communes riveraines. Préparé avec l'assistance de la BAD, il s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissement forestier (PIF) dont il constitue l'un des deux projets. L'autre projet est celui de la gestion décentralisée des forêts et espaces boisés (PGDFEB/REDD+). Ce projet (PGFC/REDD+) vise directement 5 400 producteurs dont 2 700 femmes, et indirectement il vise 31 communes riveraines (de forêts classées) qui représentent près de 847 929 habitants, dont 52% sont des femmes. Il s'inscrit dans la poursuite du projet (PROGEREF) de gestion durable des ressources forestières dans les régions du Sud-ouest, du Centre-est et de l'Est du Burkina Faso.*

### [K. Elbow, \(2013\). Burkina Faso's Ambitious Experiment in Participatory Land Tenure Reform](#)

On June 16, 2009, Burkina Faso adopted one of the most innovative pieces of rural land tenure legislation yet seen in West Africa. This overview helps to describe the lead-up, development, execution—and ultimately the results of this sweeping experiment—offers valuable insights for other African countries in the throes of legislative reform.

*En juin 2009, le Burkina Faso a adopté une des pièces de réforme les plus innovatrices en matière de législation sur la sécurité foncière encore jamais vu en Afrique de l'Ouest. Cet aperçu aide à décrire la période précédente, le développement, l'exécution – et finalement des résultats de cette expérience radicale – offrant des connaissances valables pour les autres pays en plein dans les réformes législatives.*

*Au début des années 2000, un besoin d'une refonte du régime foncier (rural) apparaissait nécessaire au Burkina Faso. Les réalités démographiques, climatiques et sociales exacerbent les compétitions pour la terre (rurale) et les ressources naturelles ; avec des conflits récurrents et de plus violents. Les deux régimes fonciers qui prévalaient – celui de l'Etat central et l'autre des autorités coutumières locales- demeuraient faibles pour prévenir l'insécurité foncière et les contraintes d'accès aux terres (rurales). Le nouveau régime foncier (rural) est l'aboutissement de plusieurs années d'études, de diagnostics, d'analyses, de formulation et de reformulation suivant une démarche de large participation.*

## World Bank. D. J. Behr, (2012) [Using forests to enhance resilience to climate change: The Case of the Wood-Energy Sector in Burkina Faso](#)

This study, as part of a series of studies, explores how forests, through the provision of ecosystem services, contribute to adaptation of other sectors to climate change. The purpose of this study is to examine the potential contribution of forests to the resilience of other sectors. The premise is that ecosystem-based adaptation (EBA) measures can complement other forms of adaptation, making them more cost-effective and increasing the potential co-benefits (whether livelihood related or mitigation benefits). For purposes of this case study, the focus is on the potential contribution of forests to increasing the resilience of the wood energy subsector in Burkina Faso given the reliance of a significant portion of the population on wood energy. In order to make the strategy of modernization of the wood energy value chain operational, a detailed action plan for the period 2014-2018 is developed in this report.

*Cette étude, commune partie d'une série d'études, explore comment les forêts, à travers la fourniture des services d'écosystèmes, contribue à l'adaptation des autres secteurs au changement climatique. L'objectif de cette étude est d'examiner la contribution possible des forêts à la résilience des autres secteurs. L'hypothèse est que les mesures d'adaptation basée sur l'écosystème peut compléter les autres formes d'adaptation, les rendant plus rentables et en augmentant les possibles avantages additionnels (en rapport avec les conditions de vie ou la réduction des avantages). Pour les causes de cette étude, l'accent est mis sur la contribution possible des forêts à l'augmentation de la résilience du sous-secteur bois énergie au Burkina Faso vu la dépendance d'une partie significative de la population du bois énergie. Dans le cadre d'élaborer la stratégie de modernisation de la chaîne de valeur opérationnelle du bois énergie, un plan d'action détaillée pour la période 2014-2018 est développé dans ce rapport.*

## PROFOR/PIF, (2012)-Papier de travail/working paper. [Qualité de la gouvernance dans le secteur forestier du Burkina Faso : Analyse préliminaire des atouts et des faiblesses](#)

*Ce rapport aborde les problèmes de gouvernance dans le secteur forestier à travers le recueil des impressions et observations de plusieurs acteurs, parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'investissement forestier : fonctionnaires de l'administration centrale et des collectivités locales, provinces et municipalités, société civile, universitaires, secteur privé et représentants des banques de développement et des donateurs bilatéraux.*

*Le rapport éclaire également sur les attentes des différents groupes d'acteurs par rapport à la gouvernance dans le secteur forestier:*

- *mettre en place des mécanismes officiels de responsabilisation, et d'assurer la libre circulation de l'information sur les stratégies, les projets, les investissements, les plans de gestion, etc.*
- *envisager de créer un solide système de suivi des flux financiers. La politique nationale de lutte contre la corruption doit mettre l'accent sur les problèmes de gouvernance propres au secteur forestier*
- *au niveau local en particulier, établir un mécanisme ou une entité spécialement chargés des conflits entre les populations locales et les utilisateurs, afin que ces conflits puissent être réglés rapidement et équitablement.*

## Tree Aid. M. Ouédraogo, A. Bélemviré, (2012). [Guide méthodologique de conception et de mise en œuvre d'une stratégie de gestion décentralisée des ressources forestières au profit des communes](#)

*Un projet pilote de gouvernance locale des ressources forestières (PGLRF) a été expérimentée par l'ONG Tree Aid en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement et du développement durable. Le document du guide a été élaboré comme outil et stratégie de promotion de la gestion décentralisée des ressources forestières dans les communes pilotes d'intervention.*

*Le guide mentionne des prérequis pour la gestion décentralisée des ressources forestières dont :*

- *l'acquisition en pleine propriété d'un domaine forestier (borné, immatriculé et classé au nom de la collectivité) ou d'une portion du domaine forestier de l'État transféré à la collectivité territoriale ;*
- *l'existence de compétences locales de gestion autonome ;*
- *la conception consensuelle et participative de règles locales de gestion des forêts et des ressources forestières...*

*Le guide élaboré propose des principales phases, et les étapes sont décrites en 13 points de l'identification, à la décision de délimitation concertée, à l'élaboration des règles de gestion, et à la mise en œuvre des actions de gestion décentralisée et de suivi-évaluation.*

## **Tree Aid/KIT. B.W. Sanou, (2012). Rapport d'évaluation finale du Projet de gouvernance locale des ressources forestières**

*L'expérience pilote de la gouvernance locale des ressources forestières a été conduite de septembre 2007 à septembre 2012 dans (08) huit communes du Burkina Faso : Po, Nobéré dans le Centre-Sud ; Diapangou, Fada dans la région Est ; Gomponsom, La-todin et Séguénéga dans le Nord ; et Barsalogho dans le Centre-Nord. Le rapport d'évaluation finale du Projet de gouvernance locale des ressources forestières fait ressortir le niveau d'atteinte des résultats du projet. Il met également en exergue des leçons à travers les expériences de création et de gestion d'espaces forestiers communautaires et/ou communaux. Les dynamiques engagées autour des zones forestières nécessitent de trouver un consensus entre les communautés et les communes sur les statuts de ces espaces. Souvent l'on constate deux messages par rapport à un même espace forestier donné : pour les acteurs au niveau communal, le statut communal est systématiquement mis en avant. Par contre, les communautés locales revendiquent aussi parfois le statut communautaire de certains espaces.*

## **P. Coulibaly-Lingani, (2011). Appraisal of the Participatory Forest Management Program in Southern Burkina Faso**

The goals of the work this thesis is based upon were to examine the participatory forest management program in southern Burkina Faso in terms of people's access to forest resources, members' participation and their perception of the program, the challenges associated with early stages of administrative decentralization and forest management. Hence, the overall aim was to contribute to understanding of factors that foster the participation of local communities in co-management and provide a platform for the development of strategies that promote sustainable forest management.

*Le but de ce travail de thèse était d'examiner le programme de gestion participative de la forêt dans le sud du Burkina Faso en termes d'accès des populations aux ressources forestières, la participation des membres et leur perception du programme, les défis associés aux étapes de la décentralisation administrative et la gestion forestière. Partant, le but ultime était de contribuer à la compréhension des facteurs qui promeuvent la participation des communautés locales dans la cogestion et fournissent une plateforme pour le développement de stratégies qui promeuvent une gestion durable de la forêt.*

*Malgré la politique de décentralisation engagée, les services forestiers étatiques restent lourdement impliqués dans le processus décisionnel. Cela limite fortement la participation réelle des populations locales. Les résultats de cette recherche établissent, dans une certaine mesure, que la participation aux activités de gestion des forêts est influencée par le genre, la taille du ménage, le statut de la tenure foncière, le statut matrimonial, la législation forestière et l'exécution des lois et réglementations forestières.*

## **The Forests Dialogue, (2011). The Forests of Burkina Faso**

Two case studies present specific interests ; they are related to the implementation of a 'sustainable forest management for socio-economic security of communities in the Central-East region', and a private forest in the Ziro province, owned by Mr. Kabore over 110 ha. The sustainable forest management is implemented by three districts/municipalities (Bissiga, Lalgaye, Tenkodogo) over 10 000 ha of common forest zone, and 17 000 ha for agro-pastoral production. They (municipalities) were backed by IUCN.

About the private forest, the process started in 1997 (before the current rural land reform, of 2009). This private forest is located in the village of Nebrou, and it aims to promoting agroforestry.

*Deux études de cas présentent des intérêts spécifiques; elles sont relatives à l'expérimentation d'un projet de gestion forestière durable pour la sécurité socio-économique des communautés dans la région du centre-Est, et une forêt privé dans la province du Ziro, appartenant à M. Kaboré sur 110 ha. Le projet de gestion forestière durable est exécuté par trois communes (Bissiga, Lalgaye, Tenkodogo) sur 10 000 ha de zone forestière commune, et 17 000 ha de zone de production agro-pastorale. Les municipalités sont soutenues par l'IUCN.*

*Pour la forêt privée, le processus a commencé en 1997 (avant la réforme actuelle du foncier rural de 2009). Cette forêt privée est située dans le village de Nebrou, et à promouvoir l'agroforesterie.*

*Dans le cadre de l'étude en cours, il sera envisagé de visiter cette expérience pour tirer des leçons de son fonctionnement pratiquement 20 années plus tard.*

### **GREFCO. D. Thieba, (2009). Evaluation Rétrospective du Plan Foncier Rural du Ganzourgou (PFR/G)**

*L'évaluation rétrospective du plan foncier rural du Ganzourgou a été réalisée pour tirer des leçons de cette expérience de sécurisation foncière dans une zone aménagée par l'Etat avec l'installation de migrants agricoles. L'évaluation analyse l'évolution de la législation foncière au Burkina Faso ; elle éclaire sur les fondements législatifs pour la constitution du domaine privé de l'Etat au niveau entre autres des espaces ayant fait l'objet d'aménagement spéciaux (comme les espaces libérés de l'onchocercose et aménagés le long des vallées des volta dans le Ganzourgou). A travers cette évaluation, il ressort les expériences et pratiques développées en matière de négociation, médiation, et de gestion foncière dans le processus de sécurisation de droits fonciers des migrants agricoles installés par l'Etat. L'expérience du PFR/G est en amont de la réforme foncière rurale présentement en cours au Burkina Faso. L'évaluation montre (entre autres) que la sécurisation foncière au plan légal (délivrance d'un acte) ne suffit pas pour aussitôt entraîner des investissements financiers.*

### **IIED. A Yeye, B. Zonou, B.W. Sanou, et M. A. Touré, (2009). Les conventions locales au Burkina Faso : une diversité de pratiques**

*Dans cette note, trois exemples de conventions locales sont présentées : Barani, Samorogouan et Goada. A travers ces expériences de conventions locales, toutes les démarches d'élaboration sont présentées et analysées. Il ressort un effort fait pour impliquer au mieux l'ensemble des acteurs locaux. Toutefois, une fois adoptées au niveau local, l'application de ces conventions a présenté des contraintes notamment par rapport aux usagers non-résidents des ressources naturelles ; il s'agit surtout des transhumants. Ces conventions locales ont aussi été élaborées dans un contexte où malgré la mise en œuvre de la décentralisation, les services techniques étatiques ainsi que les services des préfectures restaient hésitantes à accompagner et valider ces conventions locales. Enfin, il existait seulement la RAF pour la clarification du statut foncier des espaces et des ressources concernées par les conventions locales. La RAF des années 1992/96 ne prenait pas encore bien en charge la gestion des terres rurales.*

## Autres documents d'intérêt relatifs à l'expérience de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest

### USAID. A. Fritz and A. Graves, (2016). [Farmer Managed Natural Regeneration in the Sahel: A Literature Review](#)

This literature review aims to gather a variety of information about FMNR into a single document that can be used to provide information about research results, challenges and opportunities for implementation, and lessons learned to inform future strategies and policies. Research findings about the practice have shown overwhelmingly positive results. Measured benefits have included increased tree cover, increased crop yields, and contributions to household income and local economic value. Economic benefits have resulted from sales from firewood, tree leaves, and other non-wood forest products.

*Cette revue de littérature vise à rassembler une variété d'information sur la régénération naturelle assurée par les producteurs en un seul document qui peut être utilisé pour fournir des informations sur les résultats de recherches, les défis et opportunités pour la mise en œuvre, et les leçons apprises pour informer les stratégies et politiques prochaines. Les résultats de recherches sur la pratique ont montré des résultats extrêmement positifs. Les mesures de bénéfices ont inclus l'amélioration de couverture en arbres, l'augmentation des rendements des récoltes, and des contributions au revenu des ménages et à la valeur de l'économie locale. Les bénéfices économiques ont résulté des ventes du bois de chauffe, des feuilles d'arbres, et autres produits forestiers non-ligneux.*

### WRI. C. Reij et R Winterbottom, (2016). [Mise à Echelle du Reverdissement : Six Etapes vers le Succès. Une approche pratique pour la restauration des forêts et des paysages](#)

*Le document propose six étapes pour la mise à échelle du reverdissement ; 1) Identifier et analyser les projets de reverdissements existants menés avec succès ; 2) Former une communauté de champions en faveur du reverdissement et mobiliser les organisations partenaires ; 3) Aborder les problèmes politiques et juridiques et promouvoir un environnement favorable au reverdissement ; 4) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ; 5) Développer ou renforcer les chaînes de valeur de l'agroforesterie and 6) Développer les activités de recherche.*

### IIED. L Cotula et G. Jokubauskaite, (2016). [Investissements fonciers, redevabilité et cadre légal : Leçons d'Afrique de l'Ouest](#)

*Un point d'attention de ce document concerne la promotion de débat sur les politiques et les pratiques pour la transparence en matière de gouvernance foncière et d'investissements fonciers. Les leçons apprises en Afrique de l'Ouest s'appuient essentiellement sur des recherches menées au Cameroun, au Ghana et au Sénégal. A travers des réalités dans ces trois pays, la gouvernance foncière au niveau des collectivités locales montre des exemples de faiblesses dans la redevabilité en matière de gestion foncière.*

### CENAGREF, (2014). [Guide pratique d'élaboration des conventions locales d'utilisation des ressources naturelles](#)

*Ce guide a été élaboré en 2014 par le Centre national de gestion des réserves de faunes (CENAGREF) du Bénin. Il présente six grandes phases pour une élaboration participative de convention locale d'utilisation de ressources naturelles:*

- La préparation du processus;
- La réalisation de l'atelier diagnostic;
- La réalisation de l'atelier d'élaboration du plan d'action;
- La réalisation de l'atelier d'élaboration du projet de Convention;
- La réalisation de l'atelier de validation du projet de Convention; et
- La signature et diffusion de la Convention Locale.

*Les étapes restent flexibles et le guide est surtout destiné aux facilitateurs qui accompagnent le processus d'élaboration des Conventions Locales. Ce guide ne prend pas en compte le suivi de l'application des termes de la convention locale; étape pourtant essentielle pour assurer une utilisation de la Convention Locale.*

### IITA. C. Umutoni, (2014). Rapport sur les conventions locales Participation communautaire dans la gestion décentralisée des ressources naturelles: Etude de cas des systèmes mixtes agriculture-élevage dans la zone Soudano-Sahélienne de l'Afrique de l'Ouest

*Ce rapport d'étude croise et analyse les perceptions de plusieurs groupes d'acteurs des districts de Bougouni et Koutiala dans la région de Sikasso sur les conventions locales au Mali; les groupes d'acteurs interviewés sont : les autorités administratives et techniques, les autorités communautaires, des paysans dont des femmes. Il ressort du rapport qu'il n'existe pas de standard pour l'élaboration des conventions locales; on distingue toutefois cinq grandes étapes: 1) diagnostic des conventions locales existantes (état des ressources naturelles de la communauté); 2) Sensibilisation (sensibilisation et mobilisation des communautés pour l'élaboration de la convention locale); 3) Formalisation (documentation, validation et formalisation des conventions locales); 4) Développement de règles de gestion des ressources naturelles; 5) Mobilisation de ressources techniques, financiers et judiciaires pour l'élaboration des conventions locales.*

### USAID. J. Anderson, M. Colby, M. McGahuey, S. Mehta, (2013). Nature, Wealth and Power 2.0 Leveraging Natural and Social Capital for Resilient Development

This volume is a sequel to the original Nature, Wealth, & Power framework paper (NWP1). That document, although focused on rural Africa, was found useful by a variety of development practitioners around the world, and elicited significant interest from different disciplines and regions from both practical and theoretical perspectives. The world context has changed since and development theory and practice have also evolved. USAID initiated an assessment and updating of the NWP framework. This second framework paper (NWP2) is targeted at practitioners involved in the design, implementation, and evaluation of natural resource-based rural development activities around the world, trying to make them more equitable, efficient, and effective. It is an updated framework compiled from and consisting of best practices that should be useful to policy makers who are designing policies, laws, and administrative instruments to spur rural development.

*Ce volume est une suite du papier original Nature, Richesse, & Pouvoir (NWP1). Ce document, bien que centré sur l'Afrique rurale, a été trouvé utile par une diversité praticiens du développement à travers le monde, et a obtenu un intérêt significatif de plusieurs disciplines et régions tant des perspectives pratiques que théoriques. Le contexte mondial a changé depuis lors et la théorie et la pratique du développement ont évolué. L'USAID a initié une évaluation et une actualisation de la structure du NWP. Ce second papier-cadre (NWP2) est ciblé sur l'implication des praticiens dans la conception, la mise en oeuvre, et l'évaluation des ressources naturelles basée sur le développement des activités rurales à travers le monde, les lois, et les instruments administratifs pour inciter le développement rural.*

### USAID. B. Rassas. (2013). Evaluating the Impact of the Wula Nafaa Natural Resources Management Program in Senegal on the Distribution, Exercise, and Accountability of Power

This retrospective report assesses how USAID interventions in Senegal implemented the NWP framework and examines the impacts of these interventions on environmental governance in Senegal. The Power component of the NWP framework defines environmental governance as "the distribution, exercise and accountability of power and authority over nature" (USAID, 2002:4). Using this definition, this report presents USAID efforts to improve environmental governance in the last 10 years. To assess impacts of these efforts in the absence of baseline data or performance indicators, this assessment focuses on case studies from the forestry sector, where USAID has long been involved and where project interventions were best documented. The main case study used for this work is the charcoal commodity chain.

*Ce rapport rétrospectif évalue comment les interventions de l'USAID au Sénégal ont mis en oeuvre le cadre du NWP (Nature, Richesse et Pouvoir) et examine les impacts de ces interventions sur la gouvernance environnementale au Sénégal. La composante du Pouvoir du système NWP/NRP définit la gouvernance environnementale comme "la distribution, l'exercice et la redevabilité du pouvoir et de l'autorité sur la nature" (USAID, 2002:4). Partant de cette définition, ce rapport présente les efforts de l'USAID pour améliorer la gouvernance environnementale au cours des 10 dernières années. Pour évaluer les impacts de ces efforts en l'absence de données de base de référence ou des indicateurs de performance, cette évaluation s'est*



centré sur des études de cas du secteur de la foresterie, où l'USAID a longtemps été impliqué et où les interventions du projet étaient mieux documentées. La principale étude de cas utilisée pour ce travail est la chaîne du charbon de bois.

### USAID. B. Rassas, (2013). [Evaluating the Impact of the Wula Nafaa Natural Resources Management Program in Senegal on the Socio-Economic Status of the Population: A Quasi-Experimental Design Analysis](#)

The study attempts to answer the question of whether the program has resulted in increased household wealth -- or, equivalently, lower poverty -- in the project area. Quasi-experimental design is used to answer that question. The quasi-experimental design methodology compares changes over time for the treatment group (population living in the Wula Nafaa program area) and the control group (a similar population living outside the Wula Nafaa program area). The PCA results show that Wula Nafaa has achieved measurable gains across the board. Wula Nafaa has accelerated wealth creation. The wealth status of households was higher in the control areas than in the Wula Nafaa areas in 1997, before Wula Nafaa was launched. The situation was, however, reversed with the introduction of Wula Nafaa.

*L'étude tente de répondre à la question de savoir si le programme a donné lieu à un accroissement de la richesse du ménage - ou, de façon équivalente, réduire la pauvreté—dans la zone du projet. Une conception quasi-expérimentale est utilisée pour répondre à cette question. La méthodologie de la conception quasi-expérimentale compare les changements à travers le temps pour le groupe touché (population vivant dans zone du programme Wula Nafaa) and le groupe témoin (une population similaire vivant en dehors de zone du programme Wula Nafaa). Les résultats de l'analyse de la principale composante (PCA) montrent que Wula Nafaa a atteint des gains/augmentations mesurables à travers un tableau. Wula Nafaa a accéléré la création de richesse. Le statut des ménages riches était plus élevé dans les zones témoins que dans les zones du Wula Nafaa en 1997, avant que le Wula Nafaa ne soit lancé. Cette situation était, toutefois, inverse avec l'introduction de Wula Nafaa. Une période relativement significative d'une dizaine d'années (1997 à 2010/11) a été utilisée pour analyser les changements entre le groupe touché et le groupe témoin.*

### USAID, (2013). [Lessons Learned from Community Forestry in Africa and Their Relevance for REDD+](#)

An examination of lessons learned in community forestry, in particular as they relate to the special challenges and opportunities presented by REDD+. This report focuses on sub-Saharan Africa.

This review summarizes some key REDD+-relevant lessons from the tremendous diversity of context specific community forestry efforts made by communities, non-governmental organizations (NGOs), donors and government agencies over more than 30 years across Africa. One of the conclusion is that:

Given the high levels of poverty across many parts of rural Africa, and high demands for time and labor, questions remain regarding long-term sustainability of many community forestry initiatives. Where financial resources are being generated (with examples in Namibia, Burkina Faso, Tanzania and Senegal), communities have taken rational decisions to ensure that a good portion of finances are reinvested into offsetting forest management costs and the balance allocated to pressing local development needs.

*Un examen-analyse des leçons apprises dans la foresterie communautaire, en particulier les défis et les opportunités spéciaux présentés dans la REDD+. Ce rapport est centré sur l'Afrique sub-saharienne. Cette revue résume certains aspects clé de la REDD+ - les pertinentes leçons de la formidable diversité de contextes, des efforts de foresterie communautaire spécifique faits par des communautés, des ONG, des donateurs (bailleurs de fonds) et des agences gouvernementales sur plus de 30 ans à travers l'Afrique. Une des conclusions est que: vu le niveau élevé de pauvreté à travers plusieurs milieux ruraux d'Afrique, and de grands besoins de temps et de travail, des questions demeurent par rapport à la durabilité sur le long terme des initiatives de foresterie communautaire. Là où des ressources financières sont entrain d'être générées (avec les exemples en Namibie, Burkina Faso, Tanzanie et Sénégal), les communautés ont pris des décisions raisonnables pour assurer qu'une bonne partie des fonds est réinvestie dans la compensation des coûts de gestion des forêts et une contrepartie affectée aux besoins pressants de développement local.*

Sahel-Sudan Environmental Research Initiative. S. Bolwig, K. Rasmussen, C. Hesse, T. Hilhorst and M. Kauffmann Hansen, (2011). [New Perspectives on Natural Resource Management in the Sahel](#) SEREIN - Occasional Paper No 21

The report gives an overview of the lessons learnt from Danish (and to some extent international) activities within development assistance, capacity development and research within the broad field of natural resource management in the Sahel, focusing on Niger, Burkina Faso and Mali. The study objectives were to:

- i) Identify the most important operational experiences from two decades of Danish assistance to natural resources management in the Sahel.
- ii) Extract from research findings recent trends as well as key problems and drivers related to natural resources management of relevance to development assistance.

Chapter 6 focuses on local governance institutions and natural resource management. With decentralization, local government officials sometimes did not act transparently in managing natural resources.

*Le rapport donne un aperçu des leçons apprises des activités de l'aide danoise (et dans une certaine mesure internationale) au développement, le développement de capacité et la recherche dans le large champ de la gestion des ressources naturelles au Sahel, avec un accent sur le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Les objectifs de l'étude étaient de :*

- i) Identifier les plus importantes expériences opérationnelles des deux décennies de l'assistance danoise à la gestion des ressources naturelles au Sahel.*
- ii) Tirer des résultats de la recherche les tendances récentes aussi bien que les problèmes clés et les déterminants de la gestion des ressources naturelles pertinents pour l'aide au développement.*

*Le chapitre 6 est focalisé sur les institutions de la gouvernance locale des ressources naturelles. Avec la décentralisation, des gouvernements locaux ont parfois joué un rôle préjudiciable à la gestion durable des ressources naturelles à travers des agissements non-transparents.*

CIFOR. Edited by L. A. German, A. Karsenty and A-M Tiani, (2010). [Governing Africa's Forests in a Globalized World](#)

This book is part of a larger project to keep a finger on the forest governance and decentralization pulse; to continue to share experiences across countries; and explore emerging themes in forest governance and decentralization in major world regions. More importantly, it represents an effort to clarify what has been learned from decentralization in the past and to highlight emerging challenges to come in order to better prepare African communities, leaders and civil society for the challenges and opportunities on the road ahead.

*Ce livre fait partie d'un projet plus grand pour garder un doigt sur le pouls de la gouvernance forestière et la décentralisation; de continuer à partager les expériences à travers les pays; et explorer les thèmes émergents dans la gouvernance forestière et la décentralisation dans les grandes régions du monde. Et surtout, il représente un effort pour clarifier ce qui a été appris de la décentralisation dans le passé et mettre l'accent sur les défis émergents à venir dans le cadre de mieux préparer les communautés africaines, les responsables et la société civile pour les défis et les opportunités à venir.*

DIIS. S. Bolwig, S. M. Cold-Ravnkilde, K. Rasmussen, T. Breinholt & M. Mortimore, (2009). [Achieving sustainability in the Sahel after the era of desertification. DIIS Report](#)

This study elaborated an overview of lessons learnt from Danish (and to some extent international) activities within development assistance, capacity development and research within the broad field of natural-resource management in the Sahel, focusing on Niger, Burkina Faso and Mali. The study objectives were: 1) to identify the most important operational experiences from two decades of Danish assistance to natural-resource management in the Sahel; and 2) to extract from research findings recent trends as well as key problems and to identify drivers related to natural-resource management of relevance to development assistance.

*Cette étude développe une vue d'ensemble des leçons apprises des activités des danois (et dans une certaine mesure, des activités internationales) dans le développement de l'assistance, le développement de capacité et la recherche au sein d'un*

large champ de gestion de ressources naturelles dans le Sahel, avec un accent mis sur le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Les objectifs de l'étude étaient: 1) d'identifier les plus importantes expériences opérationnelles des deux décennies de l'assistance danoise à la gestion des ressources naturelles dans le Sahel; and 2) d'extraire des résultats de recherches récentes des tendances aussi bien que des problèmes clés et des déterminants de la gestion des ressources naturelles présentant un intérêt pour l'assistance au développement.

### GiZ. M. Banzhaf, (2005). Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles La contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté

Ce document prend en compte les expériences de plusieurs pays d'Afrique de l'ouest (Sénégal, Bénin, Burkina Faso,...) et centrale (Tchad) en matière d'élaboration et d'utilisation des conventions locales comme instrument de gestion décentralisée des ressources naturelles dans les années 1990 (voire jusqu'en 2000). Ces conventions locales ont été promues par des projets de la coopération technique allemande d'alors (GTZ). L'objectif de l'étude était d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les effets sur la prévention et la gestion des conflits des Conventions Locales". L'étude devrait également "faire ressortir les facteurs influençant l'efficacité des conventions locales au point de vue des impacts atteints (facteurs de réussite et de blocage)". Les impacts socio-économiques des conventions locales sont analysés à travers la valorisation des produits de cueillette, le ravitaillement des populations en bois de chauffe, l'exploitation des ressources pastorales, halieutiques et fauniques. Le document mentionne les facteurs de viabilité des conventions locales en cinq points: leur légitimité, l'équité des solutions, la légalité de leur contenu par rapport aux lois, leur institutionnalisation et leur rentabilité économique.

### IIED. S.M Mbaye, (2009). Les conventions Locales au Sénégal Mbédap : à l'épreuve du temps

L'expérience de la convention locale de Mbédap montre qu'il s'agissait d'une convention orale (non écrite) portée par des chefs de villages. La réticence à l'écriture de la convention locale était la peur d'être figée par ce qui est écrit ; par la suite, un accompagnement a permis de mettre par écrit cette convention. La reconstitution progressive des ressources forestières locales a finalement entraîné des tentations de non-respect des règles établies. Cela a soulevé la question des mesures d'accompagnement pour assurer que les populations locales soient moins dépendantes de ces ressources forestières naturelles.

C'est en réponse à cette préoccupation que le PDGFEB/REDD+ a pris en compte un ensemble de projets à travers le PDIC/REDD+, avec des possibilités de financement d'actions alternatives à l'exploitation directe et exclusive des ressources forestières

### IIED. A. Bachir. G. Vogt et K Vogt, (2007). La Convention Locale au Niger. L'expérience de la forêt classée de Takieta

L'expérience de la convention locale de la forêt classée de Takieta correspond à la configuration des communes d'étude dans le cadre du PIF. Elle comprend une zone classée au nom de l'Etat qui est encerclée par trois communes (Kantché, Garagoumsa, Tirmini). Toutes les étapes d'élaboration, de validation et de gestion de la convention locale sont présentées, avec les règles de gestion. Ce document mentionne un certain nombre de défis rencontrés et la stratégie de gestion de ces défis. Il s'agit en l'occurrence d'assurer une bonne inclusion des différents acteurs dans le processus de concertation. La stratégie appropriée est une bonne communication sociale, le recours à des canaux de communication adaptés aux communautés pastorales mobiles.

Parmi les leçons partagées, il ressort la nécessité d'investir surtout suffisamment de temps pour permettre aux communautés de s'approprier le processus. Les logiques de projet avec des résultats préfixés constituent de grands risques.

Dans le cadre du PIF, un risque possible est la relation avec les élus locaux (conseillers, maires). Ils/elles sont certes des représentants mandatés par les électeurs; mais il faut assurer que l'on accompagne ces acteurs locaux pour être au contact des populations locales.